

Rapport annuel

Des plantations 2014-2015

Du programme « Plantons 2 millions d'arbres
en France »

en partenariat avec la Fondation Yves Rocher – Institut de France
Juin 2015

Suivi du dossier : Paule POINTEREAU

Titre	Rapport annuel de l'Afac-Agroforesteries, saison 2014-2015
Date de notification	15/06/2015
Commanditaire	Fondation Yves Rocher -Institut de France
Responsable de l'étude	Paule Pointereau
Adresse	Afac-Agroforesteries Pôle Arbres, 3 lieu dit « la pépinière » Route de Redon 44290 Guémené-Penfao
Téléphone	06 79 25 61 37
Email	contact@afac-agroforesteries.fr

Sommaire

1. Contexte du programme de plantation	5
1.1 Introduction générale sur le bocage en France.....	5
1.2 Résumé du programme.....	6
2. Les opérateurs.....	8
2.1 Le réseau d’opérateurs de l’Afac-Agroforesteries	8
2.2 La typologie des opérateurs du programme.....	8
2.3 Localisation des opérateurs	9
2.4 Le taux de fidélité des opérateurs	9
2.5 Variété d’échelles des structures	10
2.6 Des opérateurs-animateurs.....	10
2.7 Des opérateurs-formateurs	11
2.8 Un million d’arbres d’ici fin 2015.....	12
2.9 Les objectifs en nombre d’arbres des opérateurs	12
3. La répartition géographique des plantations.....	14
3.1 La carte des sites de plantation.....	14
3.2 Analyse des aires de plantation et des densités de plantation des opérateurs.....	15
3.3 Analyse de la répartition des plantations par opérateur et par région.....	19
4. Les espèces plantées.....	21
4.1 Nombre d’espèces pour une grande diversité végétale	21
4.2 Nombre d’espèces pour une haie structurée	21
4.3 Les espèces les plus plantées	23
5. La typologie de plantation.....	25
5.1 Une grande diversité de typologies de plantations.....	25
5.2 Illustrations des types de plantations	26
6. L’émergence de la filière AAL	29
6.1 Premier recensement	29
6.2 Fiche d’identité d’un opérateur et implication dans la démarche AAL.....	31

1. Contexte du programme de plantation

1.1 Introduction générale sur le bocage en France

La révolution agricole de la deuxième partie du 20^{ème} siècle s'est largement conduite sur l'affirmation que les haies et arbres champêtres n'avaient plus d'intérêt économique ; entraînant :

- la régression des fonctions traditionnelles des haies dans l'exploitation agricole
- la gêne apportée à l'exploitation par la présence des haies dans la mécanisation de l'exploitation des parcelles

La production de bois énergie, a été largement supplantée par le recours à des sources extérieures aux exploitations, produits pétroliers et électricité notamment. La fonction de clôture des parcelles était autrefois très appréciée en l'absence de fil de fer barbelé. La production de bois d'œuvre utilisé sur place pour la construction a également été délaissée en faveur de produits issus d'une transformation industrielle et de matériaux autres que le bois. La fonction d'assainissement, réalisée par les fossés associés aux haies, est supplantée par les techniques de drainage souterrain, moins coûteux d'entretien. Seule la fonction d'abri pour les animaux demeure encore reconnue par les agriculteurs dont le système d'exploitation comprend un élevage en plein air.

Par ailleurs, l'accroissement important de la surface agricole par unité de travail a réduit les disponibilités en main-d'œuvre pendant la période hivernale, époque propice aux travaux d'entretien des haies et fossés, alors que les techniques de gestion sont restées essentiellement manuelles. Aussi les coûts de gestion du bocage sont-ils devenus disproportionnés par rapport aux fonctions productives restantes. L'entretien a été progressivement délaissé, se limitant bien souvent à une gestion minimale de l'existant, avec des techniques destructrices à terme pour la végétation bocagère : éparage mécanique, désherbage chimique, brûlage... La réhabilitation de la valeur économique du bocage contribue à renverser la tendance observée depuis 50 ans ; à cela s'ajoute le regard de la société sur les pratiques agricoles, la valeur économique d'un paysage qui auront un poids de plus en plus importants dans les prochaines années. La responsabilité sociétale des entreprises sur les territoires est un allié naturel de l'intérêt que chaque salarié porte à son cadre de vie et permettent que chacun prenne conscience et participe à des démarches de réappropriation des espaces ruraux et rurbains.

Les fonctions environnementales du bocage portent, quant à elles, sur plusieurs aspects distincts : le paysage et le cadre de vie, la biodiversité, le régime et la qualité des eaux superficielles, le climat régional et le microclimat local. Bien que ces fonctions soient de mieux en mieux connues et reconnues, en particulier par les agriculteurs eux-mêmes, elles intéressent surtout, à des degrés variables, d'autres groupes sociaux : touristes, chasseurs, pêcheurs, consommateurs d'eau, habitants de la commune et de la région, qui ne sont en général pas les gestionnaires directs du bocage. Aujourd'hui, le rôle que peut jouer l'arbre hors-forêt pour le changement climatique est à considérer comme un atout majeur pour la planète. Pour cela l'Afac-A entend proposer des outils pour restaurer et dynamiser la biodiversité par l'introduction d'un matériel végétal d'origine locale certifiée. En effet, la diversité génétique et l'adaptation aux contextes pédoclimatiques locaux sont essentielles pour la qualité des plantations et leur durabilité en période de changement climatique. L'identité des terroirs français est faite aussi de leur patrimoine vivant d'arbres, arbustes infiniment variés. En introduisant des espèces végétales sans appartenance locale avérée, on prend le risque de plantations fragiles et peu résistantes (maladies, parasites invasifs) et d'une banalisation des territoires. Ainsi, la mise en place d'un label « végétal local » permettra de certifier et de contrôler l'origine et la qualité des plants utilisés par les opérateurs et les planteurs pour une diversité génétique, de plantation d'arbres et de paysages durables.

L'Afac-Agroforesteries remercie la Fondation Yves Rocher – institut de France, la Marque Yves Rocher pour leur soutien et leur accompagnement de l'arbre champêtre et des haies dans toute la France.



1.2 Résumé du programme

La Fondation et l'Afac-Agroforesteries mènent ensemble ce programme de plantation d'arbres et d'arbustes champêtres depuis 2010. Cette 5^{ème} campagne de plantation confirme la réussite de ce programme. En effet, d'ici fin 2015 ce sera plus de 2 millions d'arbres, en haie ou en agroforesteries, qui auront été plantés dans le cadre de ce partenariat. Ce programme est un véritable levier opérationnel et concret pour implanter de nouveau les arbres hors-forêt dans les territoires ruraux français. C'est également une aide qui permet d'instaurer des dynamiques d'acteurs durables sur chaque territoire et qui place l'arbre champêtre et la haie, au cœur des débats de société et de cadre de vie. Les structures réunies au sein du réseau Afac-Agroforesteries plantent annuellement un million d'arbres ou d'arbustes, dont 400 000 arbres avec la Fondation : haies agricoles pour la protection climatique des animaux et des cultures, la régénération des sols, la qualité et la circulation de l'eau mais aussi pour la production de biomasse, la valorisation des paysages ... Les opérateurs replantent le long des routes et des chemins, autour et dans les parcelles agricoles et réalisent des opérations de verdissage de quartiers périurbains ou ruraux. Dans le cadre des TVB et des SRCE (schémas régionaux de cohérence écologique), ils contribuent également au développement de projets locaux de territoires résilients.

D'autre part, ces campagnes de plantation jouent un rôle très important pour l'Afac-Agroforesteries, celui d'un observatoire du réseau de l'association. En effet, la collecte des bilans de plantation de chaque opérateur constitue une base de donnée conséquente, précise et précieuse sur les acteurs et leurs actions menées pour le bocage. Cela permet de dégager des résultats probants sur l'évolution de l'arbre champêtre et de la haie, chaque année, à l'échelle de la France. Ainsi, pour chacun des grands chapitres, de ce présent rapport, des focus sur des opérateurs en terme de mission, d'échelle d'intervention et de public touché, permettront d'appuyer des analyses et résultats tout en prenant connaissance de chaque acteur-bénéficiaire de ce programme. Ce rapport annuel permet de donner un véritable aperçu de la richesse et de la diversité de l'ADN de l'Afac-Agroforesteries par la mise en évidence des caractéristiques spécifiques de chacun de ces opérateurs.

Le résumé du programme de plantation, saison 2014-2015 en quelques chiffres clés :



- **41** opérateurs



- **6** types d’opérateurs



- **408 563** arbres plantés



- **1 293** sites de plantation



- **15** régions de France ont été concernées



- **8** types de plantation



- **191** espèces différentes ont été utilisées



- **4** échelles d’interventions



- **32%** d’opérateurs déjà engagés dans la démarche AAL

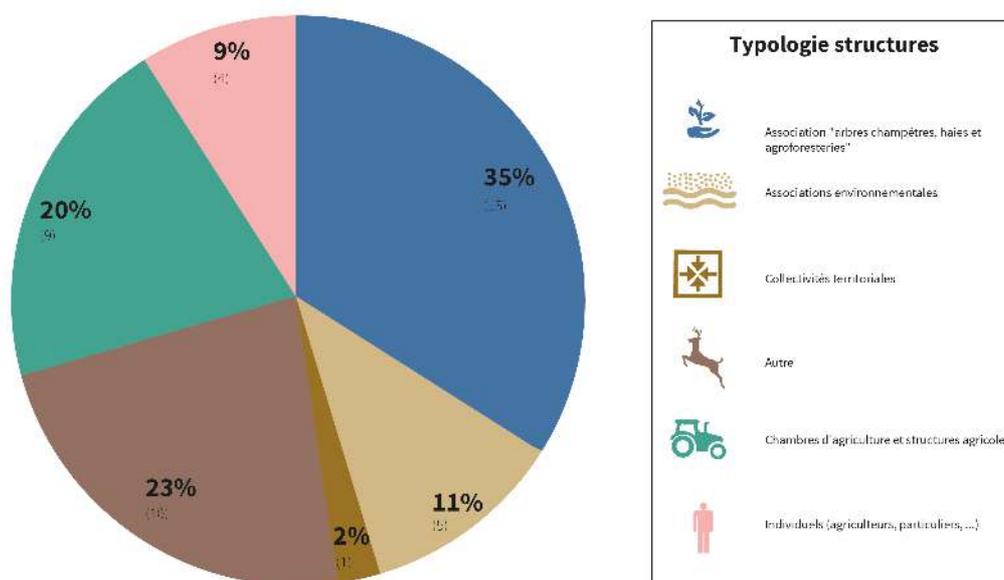
2. Les opérateurs

2.1 Le réseau d'opérateurs de l'Afac-Agroforesteries

Depuis 2010, l'Afac-Agroforesteries réunit plus de 200 structures **agissant en faveur de l'arbre champêtre, des haies et des systèmes agroforestiers**. C'est un véritable réseau national opérant sur des territoires spécifiques qui a une capacité immédiate d'action. En 2014, l'Afac-Agroforesteries fédère 80 structures - associations, collectivités territoriales, équipes de recherche, organismes professionnels agricoles et environnementaux, bureaux d'étude, opérateurs de terrain - engagées dans la préservation, la plantation et la gestion des arbres champêtres et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes. La diversité de ces structures et de ces acteurs regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries fonde son approche systémique de l'arbre des territoires ruraux. Le nombre et la qualité de ses membres – parmi lesquels on compte les structures pionnières agissant pour l'arbre champêtre et la haie depuis la fin des années 1980 - assoit la représentativité du réseau Afac-Agroforesteries.

2.2 La typologie des opérateurs du programme

Parmi tous les membres du réseau Afac-Agroforesteries, 44 opérateurs se sont mobilisés pour répondre à l'appel à projets « Plantons 2 millions d'arbres en France ». Cet appel à projets est moteur pour l'inscription de nouveaux membres dans l'association. Le diagramme, ci-dessous révèle, une grande diversité d'opérateurs. Ainsi nous retrouvons, comme décrit dans le point précédent, la diversité de types de structures qui caractérise le réseau Afac-A. La majorité de ces opérateurs sont des associations de terrain sur « les arbres champêtres, haies et agroforesteries » (34%). Ces opérateurs plantent à eux seuls presque la moitié des arbres du programme (48%). Ce sont les acteurs principaux de ce programme tant par leur représentativité que par leur capacité d'action.



répartition des typologies des 44 structures
du programme «Plantons 2 millions d'arbres en France» 2014-2015

2.3 Localisation des opérateurs

Les opérateurs appartenant à ce programme de plantation sont répartis assez largement sur l'ensemble de la France. Les plus grandes concentrations d'opérateurs se situent dans le Nord-Pas de Calais et dans le Pays de la Loire (cf chapitre sur l'analyse de la répartition des plantations par région, p.19). Ces deux régions réunissent, en tout, 16 opérateurs du programme. Elles sont leaders en terme d'acteurs mobilisés sur un seul territoire : chambres d'agriculture, parc naturel régional, coopérative, association de terrain et autre. Ci-dessous, la carte en ligne localise le siège social de chaque opérateur de cette saison.



Carte de localisation des 44 structures
du programme "Plantons 2 millions d'arbres en France" saison 2014-2015
Carte en ligne

2.4 Le taux de fidélité des opérateurs

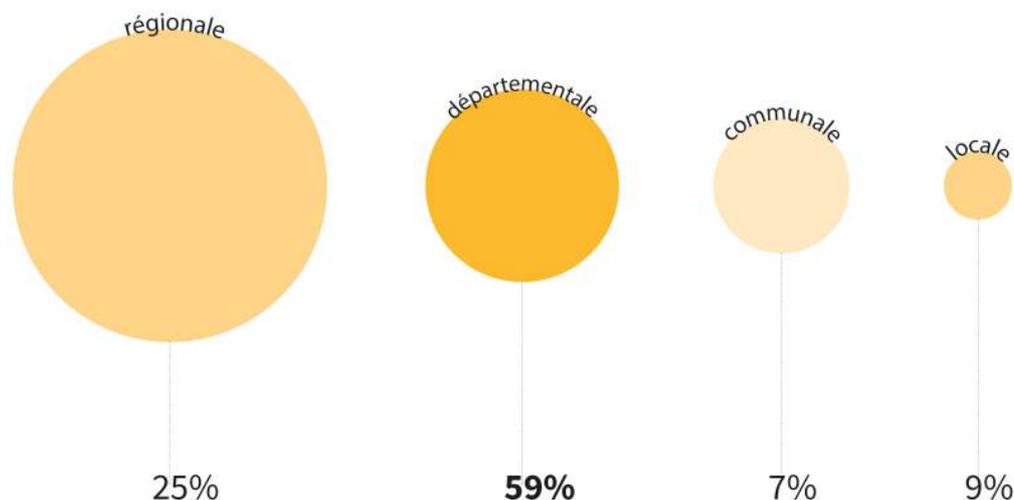
On remarque que ce programme est attendu et suivi par les opérateurs, puisque 80% de ces opérateurs ont au moins répondu deux années consécutives au programme. 30% y ont répondu pendant 5 ans. Mais il y a toujours un renouvellement dans des opérateurs intéressés, ce qui assure un plus grand recouvrement du territoire national.

Les 6 nouveaux opérateurs qui sont rentrés dans ce programme cette année sont :

- ACCA de Pradiers (Auvergne)
- Communauté de communes du Pays Mornantais (Rhône-Alpes)
- Fédération des Maraîchers Nantais
- Lhoir et Manard (abandon)
- LPO - Ligue de Protection des Oiseaux de la Vienne (86)
- Vincent Roesch (abandon)

2.5 Variété d'échelles des structures

Une autre particularité de ce réseau d'opérateurs, est la variation d'échelles à laquelle chaque structure agit sur son territoire, qu'elle soit régionale, départementale, communale ou locale. C'est ce qui rend ce réseau de structures si opérationnel sur le terrain. Voici le diagramme illustrant la répartition des structures en fonction de leur échelle d'influence. On constate que plus de la majorité des opérateurs ont une échelle d'action départementale (59%).



Répartition des 44 opérateurs par échelle d'influence du programme, saison 2014-2015.

2.6 Des opérateurs-animateurs



La plupart des opérateurs du programme mènent des animations pédagogiques et participatives auprès des jeunes (scolaires et étudiants) pour les sensibiliser au rôle fondamental de l'arbre champêtre et de la haie dans les territoires ruraux. Cela permet d'échanger concrètement sur l'action de planter, sur la multifonction du bocage (rôle pour l'écosystème et la biodiversité, pour l'agriculture, pour le paysage, ...) et sur l'importance de le conserver, de le valoriser et de l'entretenir durablement.

Les opérateurs n'ont pas seulement une mission opérationnelle de plantation mais ont surtout pour mission de fédérer les acteurs du territoire (usagers, agriculteurs, politiques, ...) autour de la haie pour reconsidérer sa place dans un système paysager et agricole qui fait sens. Ce programme aide considérablement à fédérer les acteurs d'un territoire autour de l'arbre et joue le rôle d'un catalyseur.

Animation de sensibilisation auprès de scolaires menée par la FNE Franche-Comté.

2.7 Des opérateurs-formateurs

L'opérateur a pour mission de former et d'encadrer le « planteur » (c'est-à-dire le propriétaire foncier, qui peut-être une collectivité, un agriculteur, un particulier). Cette mission peut avoir lieu à plusieurs niveaux d'intervention :

- aide dans la conception du projet avec le choix des espèces en fonction du type de sol et des objectifs du planteurs, itinéraire technique pour la réalisation des travaux (préparation du sol, paillage, ...).
- renseignement sur les contraintes réglementaires par rapport aux distances de plantation avec le voisin, aux réseaux routiers, ...
- accompagnement aussi dans la maîtrise d'œuvre et le suivi de chantier (commande des fournitures et protections, des végétaux, ...)
- suivi à plus long terme dans la gestion et l'entretien de la plantation

Voici un exemple de procédé d'encadrement, dans le cadre de ce programme, de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime pour ses agriculteurs-porteurs de projets qui assure la qualité et la durabilité des plantations :

« Chaque porteur de projets a fait l'objet d'une rencontre sur site afin de définir avec le technicien de la Chambre d'agriculture des objectifs sur la faisabilité et la conception du projet. Un ensemble de documents techniques et d'informations lui ont été transmis lors de cette visite. Le projet validé, il a été invité à une journée de formation sur la mise en œuvre de la plantation. Cette formation s'articule autour de l'identification, la reconnaissance des végétaux, le rappel des étapes de la plantation, l'organisation du chantier de plantation et d'une mise en pratique. Le projet réalisé, un contrôle est effectué, ainsi qu'un bilan par questionnaire (courant août). Le planteur sera à nouveau sollicité pour participer à une journée de formation sur la taille et l'entretien des jeunes plantations l'année n+1. »



Formation « entretien et taille » - Mars 2015
©eric.cirou

2.8 Un million d'arbres d'ici fin 2015

Equilibrer l'ensemble des arbres entre les opérateurs, d'une saison et atteindre l'objectif de 1 million d'arbres sur 3 saisons sont des actions importantes à considérer pour la gestion de ce programme. La bourse aux arbres est un dispositif mis en place par l'Afac-Agroforesteries qui permet de rééquilibrer entre tous les opérateurs la totalité des arbres à planter. C'est une redistribution d'arbres entre ceux qui en avaient prévu trop et ceux qui n'en avaient pas prévu assez. Sur cette saison 2014-2015, il n'y a pas eu de bourse aux arbres comme dans les années précédentes. C'est pour cela, qu'exceptionnellement l'Afac-Agroforesteries prend en compte la totalité des arbres réalisés en plus de ce qui avait été prévu dans la convention entre l'Afac-Agroforesteries et l'opérateur, et ce, en vue de tenir l'objectif de planter 1 million d'arbres sur 3 saisons (de 2013 à 2015). En effet, pour la saison 2013-2014, il n'a été planté que 379 132 arbres au lieu de 400 000 arbres. Il était donc opportun de prendre en charge sur cette saison un maximum d'arbres.

Cette saison 2014-2015 a été une vraie réussite puisque c'est 408 563 arbres qui ont été réalisés. D'ici fin 2015, il faudra encore réaliser 212 305 plants pour atteindre les 1 millions d'arbres champêtres plantés en France.



2.9 Les objectifs en nombre d'arbres des opérateurs

Ainsi, 9 opérateurs (soit 20%) ont réalisé parfaitement l'objectif du nombre d'arbres à planter. 16 autres opérateurs (soit 36%) ont dépassé leur objectif de plantation. Le plus grand dépassement est de 5 792 plants demandés en plus, par la Coopérative des Fermiers de Loué. Et 19 opérateurs (soit 46%) n'ont pas atteint leur objectif de plantation. Dans ces 19 opérateurs il faut compter 3 désistements, Vincent Roesch, Lhoir et Manard et Jérôme Clabeau. Ce sont trois agriculteurs, dont l'exemple de J.Clabeau jeune agriculteur, témoigne pour les autres : les priorités dans l'installation de son exploitation ont reporté le chantier de plantation à l'année prochaine, de plus cet agriculteur n'était pas accompagné par un opérateur local.

Malgré ces écarts entre « arbres prévus et arbres réalisés » nous pouvons constater un bon équilibre général du nombre d'arbres à planter entre tous les opérateurs. Ainsi sur les 445 598 arbres qui étaient prévus (annoncés dans les conventions entre l'opérateur et l'Afac-Agroforesteries) se sont 408563 arbres qui ont été réalisés, soit 92%.

3. La répartition géographique des plantations

3.1 La carte des sites de plantation

(la liste de coordonnées GPS de tous les sites de plantation est en annexe du rapport)

Cette saison de plantation a permis à **41 opérateurs** de planter **408 563 arbres** sur **1 293 sites** différents dans la France entière. La carte google map, ci-dessous, en atteste et son exploitation à différentes échelle permet d’analyser la répartition de ces plantations au niveau national, mais aussi d’extraire une analyse de l’aire de plantation et de la densité de plantation par opérateur et enfin une analyse régionale de la répartition des opérateurs et de leurs plantations. A l’échelle nationale, les plantations sont majoritairement réparties tout au long de la façade Ouest de la France (à l’exception de la Bretagne, cf dans l’analyse par région) de l’Aquitaine jusqu’à la Normandie, mais aussi sur la pointe Nord et enfin en Midi-Pyrénées.

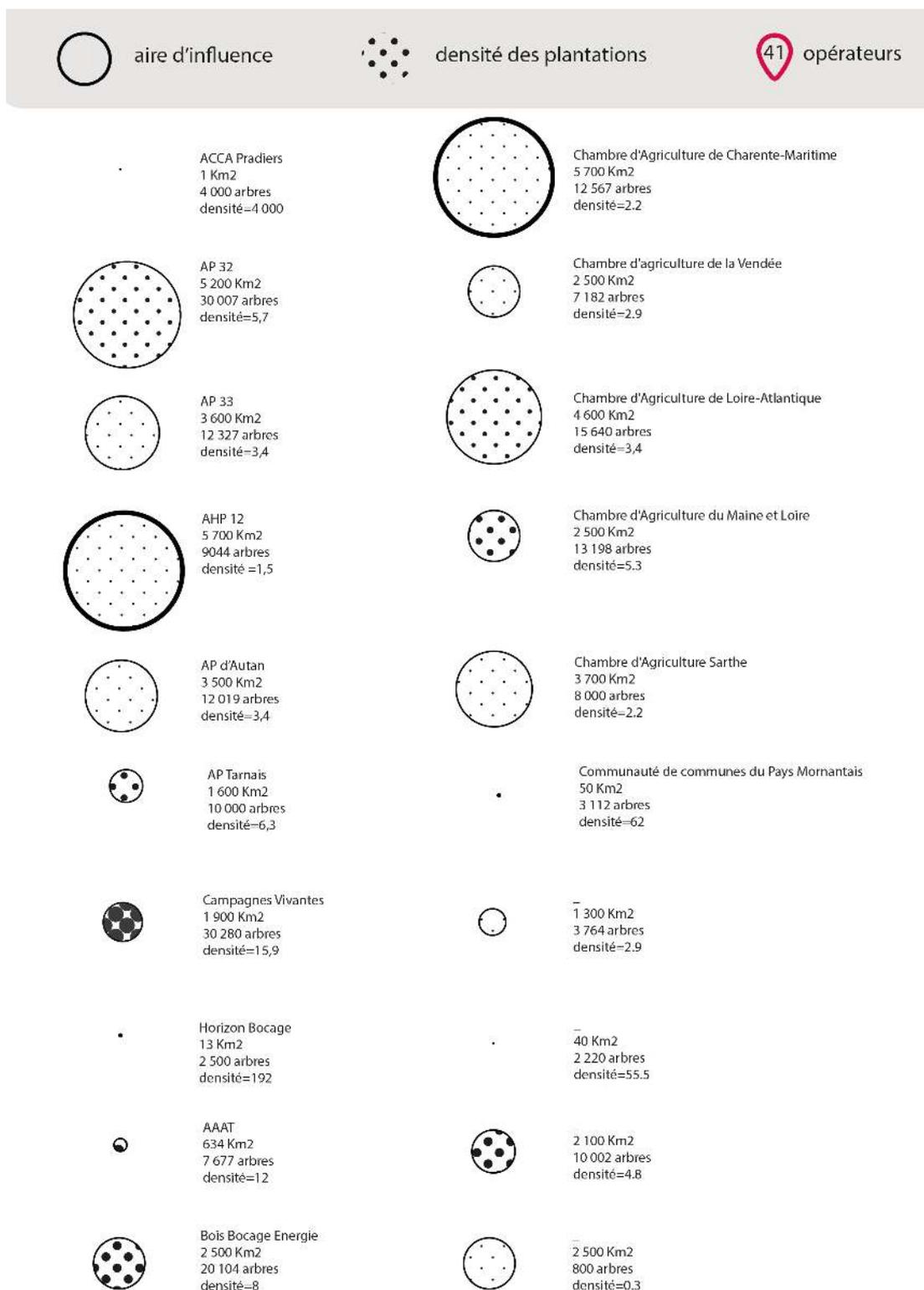
Carte en ligne des sites de plantation du programme « Plantons 2 millions d’arbres en France » saison 2014-2015 – cliquer sur ce lien :

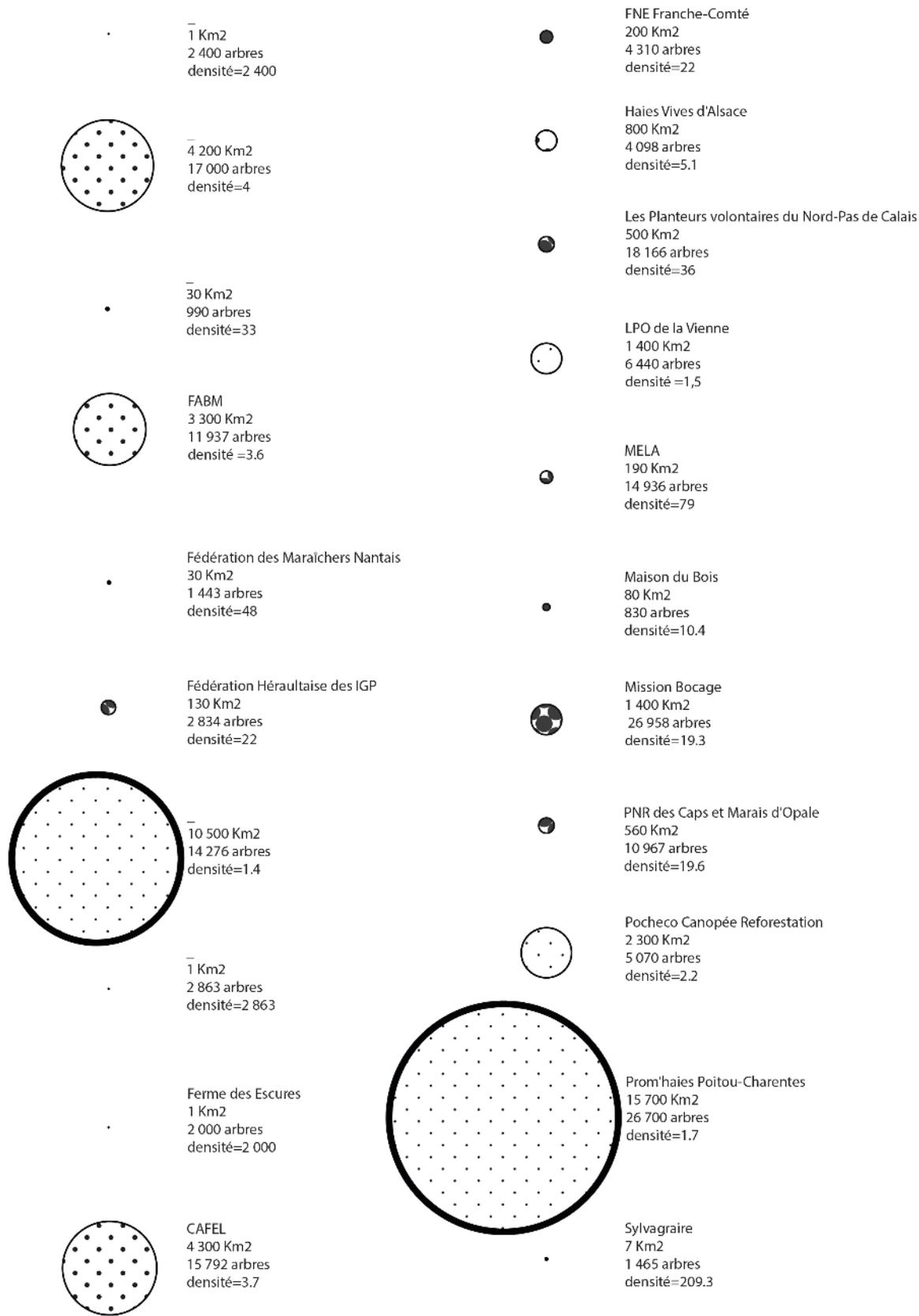
https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?usp=sharing_eid&mid=zVKS1K-8Yog.kH_tCeEI30lw



3.2 Analyse des aires de plantation et des densités de plantation des opérateurs

Les diagrammes ci-dessous, sont issus de la carte des plantations nationales et donnent une analyse sur le champ géographique de plantation (aire d'influence) par opérateur ainsi que la densité de plantation, c'est-à-dire le nombre d'arbres plantés au Km2 par l'opérateur.





Les opérateurs à la plus grande aire d'influence

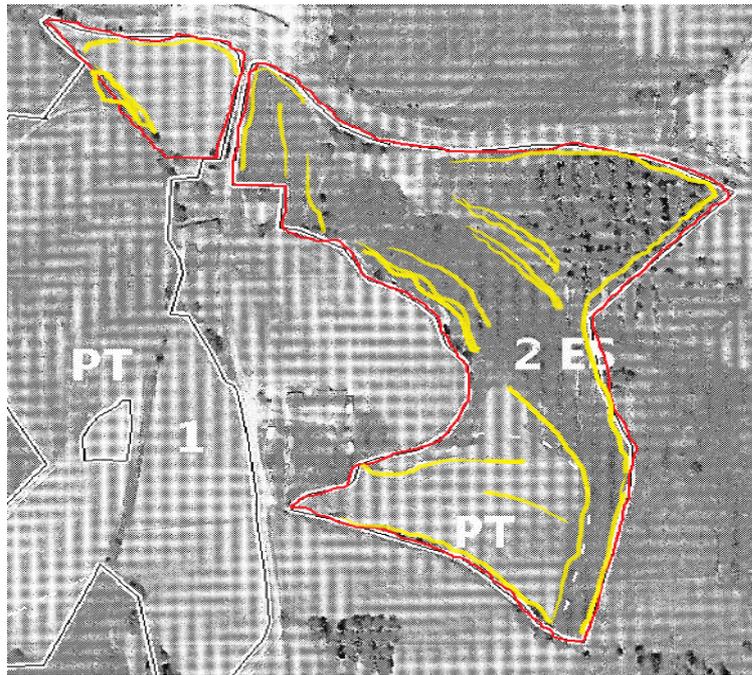
Prom'Haies Poitou-Charentes (15 700 km²), Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron (5 700 km²) et la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime (5 700 km²) sont les opérateurs qui ont une aire de plantation la plus grande. Un focus sur chacun de ces opérateurs permet de comprendre leur ancrage territorial et les actions menées à des échelles régionales ou départementales :

- Prom'Haies Poitou-Charentes est une association qui promeut le maintien et le retour de la haie dans les territoires ruraux. Depuis 1989, elle est devenue une référence au niveau régional pour les différents acteurs de la haie grâce à des actions ciblées et adaptées à chaque territoire sur la replantation d'arbres hors-forêt. Du conseil technique pour la conception d'une haie à sa mise en œuvre et son entretien, Prom'Haies Poitou-Charentes accompagne des porteurs de projets tels que les agriculteurs, les collectivités, les particuliers, les scolaires, ... dans les différents programmes mis en œuvre par les collectivités sur son territoire. Son aire d'influence est régionale.
- la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime est implantée sur un territoire départemental rural car 64% des terres sont des espaces agricoles. Et 7 400 exploitations agricoles y ont été recensées depuis 2010. Ces deux caractéristiques territoriales expliquent, en partie, le grand champ géographique d'intervention. En effet, la CA 17 joue le rôle d'accompagnateur pour des projets de plantation sur un espace rural ou de conseiller pour la gestion du patrimoine arboré auprès de tous les agriculteurs du département (examen de la faisabilité technique du projet, appui technique au montage du dossier d'aide de l'agriculteur, fourniture de paillages, végétaux et protections, accompagnement tout au long de la mise en place de la plantation, ainsi que les premières années.)
- Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron est une association qui accompagne la plantation d'arbres et de haies champêtres dans tout le département de l'Aveyron et impulse depuis plusieurs dizaines d'années une reconnaissance du bocage et de ses atouts paysagers et environnementaux par des missions de sensibilisation et d'animation. AHP 12 devient vite l'unique interlocuteur pour conseiller et assurer un suivi pour les propriétaires fonciers souhaitant planter dans le département (agriculteurs, particuliers, collectivités, ...). Son aire d'influence est donc départementale et reflète un ancrage fort dans ce territoire en s'adressant à un large public.

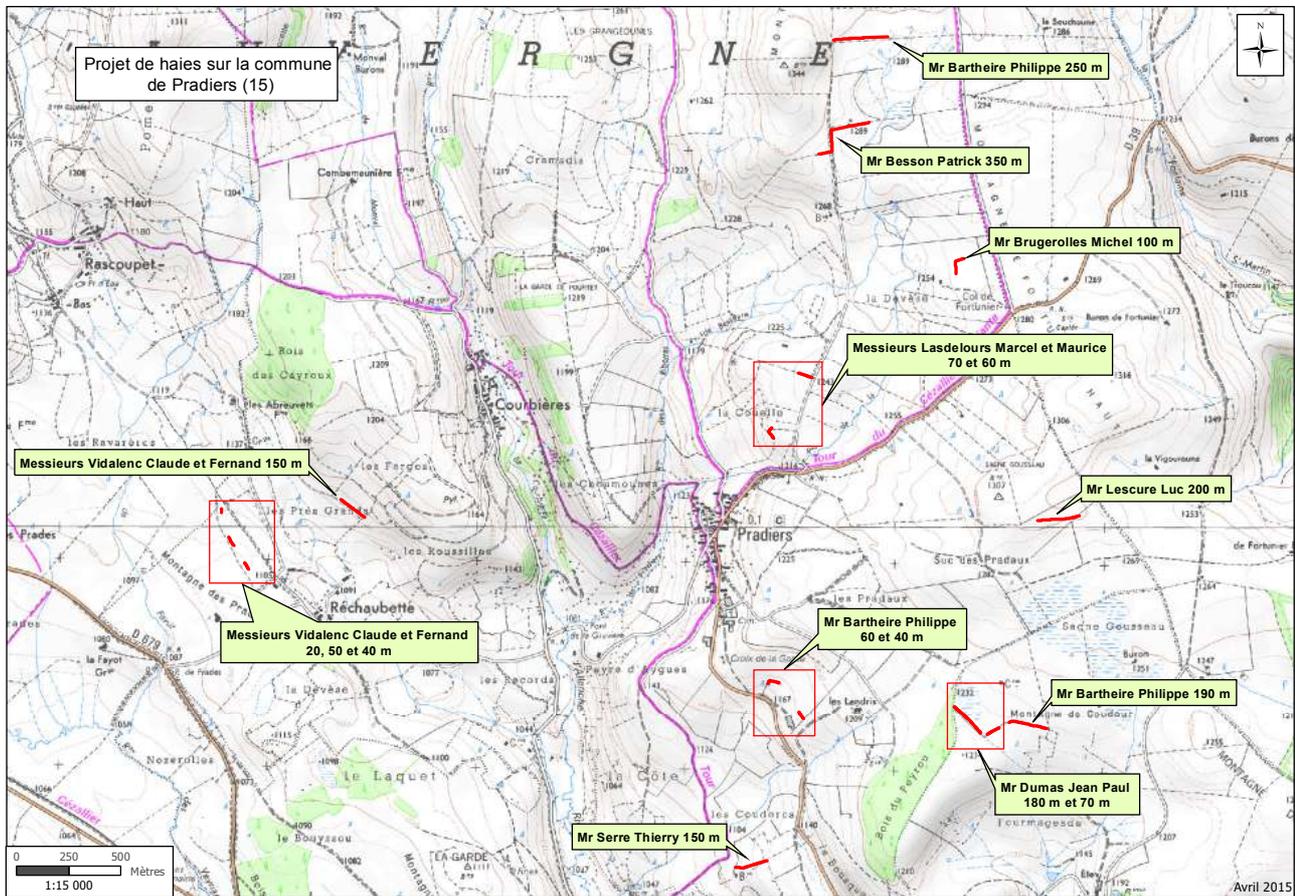
Les opérateurs à la plus grande densité de plantation

ACCA Pradiers, en région Auvergne, (densité=4000 soit 4000 arbres sur 1km²), la Ferme des Escures, en région Languedoc-Roussillon, (densité=2000 soit 2000 arbres sur 1km²) et Sylvagraire, en région Pays de la Loire, (densité=209.3 soit 1465 arbres sur 7km²) sont les opérateurs qui ont planté le plus densément sur ce programme. En effet, ils témoignent d'une autre échelle d'intervention que celles abordées précédemment et qu'il est important d'illustrer dans le bilan de ce programme. Ici la forte densité d'arbres plantés parle d'une action de plantation très ciblée à l'échelle d'une ou plusieurs exploitations mais pas au delà. Voici deux plans de plantation de la Ferme des Escures (1) et d'ACCA Pradiers (2) qui cartographient à l'échelle parcellaire les linéaires de haies. D'une part, Christophe Vidal agriculteur à la Ferme des Escures a choisi de conduire un vaste chantier pour clôturer deux de ses parcelles agricoles. D'autre part, à une échelle plus large, l'association ACCA Pradiers agit sur 10 sites en collaboration avec 8 agriculteurs propriétaires ou fermiers.

(1)

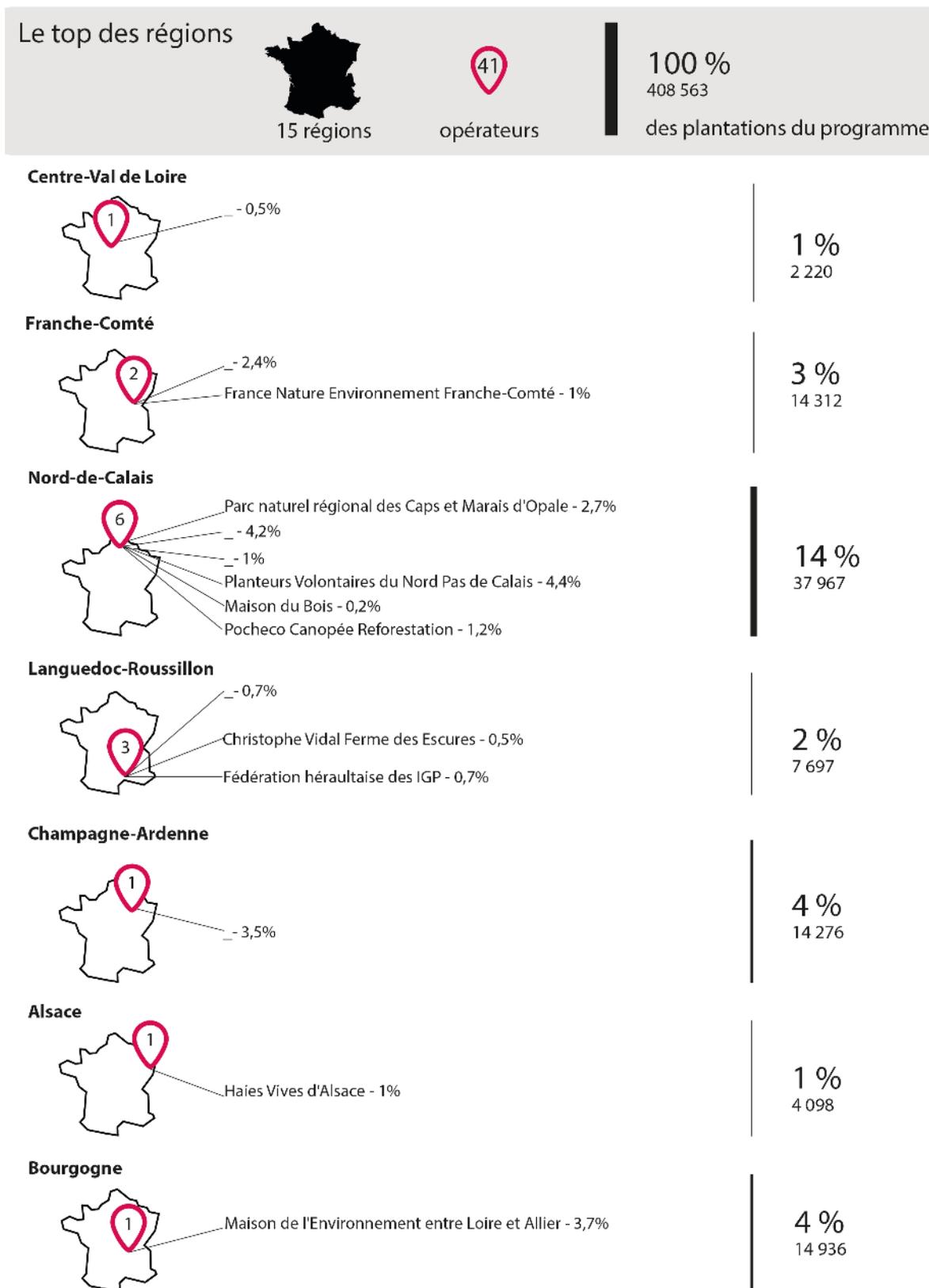


(2)

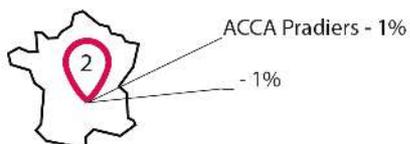


3.3 Analyse de la répartition des plantations par opérateur et par région

Les diagrammes ci-dessous, sont issus de la carte des plantations nationales et donnent une analyse sur la répartition des plantations et sur l'implantation des opérateurs région par région.

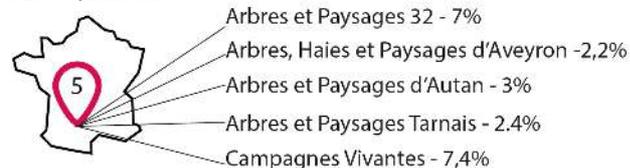


Auvergne



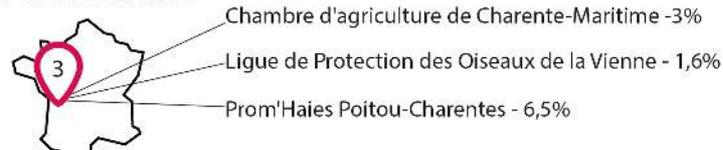
2 %
7 764

Midi-Pyrénées



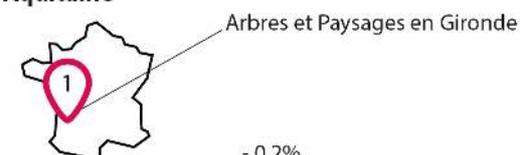
22 %
91 350

Poitou-Charentes



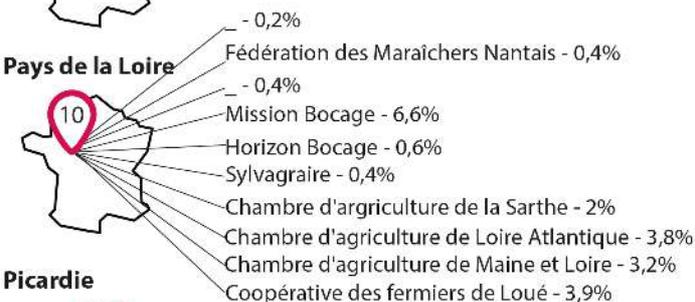
11 %
45 707

Aquitaine



3 %
12 327

Pays de la Loire



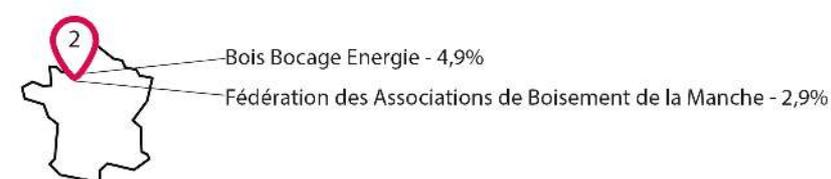
22 %
87 731

Picardie



2 %
7 677

Basse-Normandie



8 %
32 041

Rhône-Alpes



1 %
3 112

Le top des régions

Pour cette saison 2014-2015, les 15 régions représentées par 41 opérateurs, soit plus de la moitié des régions françaises, attestent de l'ampleur nationale de ce programme. Cependant, une analyse par région du nombre d'opérateurs présents et du pourcentage de plantations du programme qu'elle supporte montre une grande hétérogénéité dans la représentativité de ces régions. En effet, les régions du **Pays de la Loire**, de **Midi-Pyrénées** et du **Nord-Pas de Calais** représentent à elles trois, plus de la moitié des plantations (58%) du programme. Plus de la moitié des opérateurs (21) y sont également implantés. Le Pays de la Loire est la région qui fédère le plus grand nombre d'opérateurs, 1/4 des opérateurs du programme sont sur cette région. Cependant, ce sont les régions Midi-Pyrénées et les régions Basse-Normandie, Champagne-Ardenne et Bourgogne où se plante les plus grandes quantités d'arbres par rapport au nombre d'opérateurs.

La répartition géographique de ces plantations du programme « Plantons 2 millions d'arbres en France » est un reflet fiable des plantations qui s'effectuent aujourd'hui en France. Hormis la région Bretagne qui bénéficie d'aides massives de l'Europe, de l'Etat et de la région. Les opérateurs présents sur cette région ne cherchent donc pas d'autres aides financières pour leurs opérations de plantations puisqu'elles sont entièrement prises en charge.

4. Les espèces plantées

4.1 Nombre d'espèces pour une grande diversité végétale

Au total, pour cette saison de plantation, ce sont 191 espèces différentes qui ont été plantées. Cela représente pratiquement l'ensemble des essences que l'on trouve dans le bocage en France avec cependant quelques espèces allochtones. Et la quasi totalité de ces espèces sont des feuillus (à l'exception de quelques résineux qui ne représentent que 0,2% des arbres plantés). Cette diversité d'essences d'arbres et d'arbustes exprimée par le nombre d'espèces est une dimension évidente de la biodiversité. Cette diversité, nous la retrouvons à l'échelle nationale, avec 191 essences différentes plantées, mais aussi à l'échelle des plantations car le nombre moyen d'espèces utilisées par les opérateurs est de 35. Et le plus grand nombre d'essences différentes plantées par un seul opérateur est de 72. Cette diversité, dans les haies et les arbres champêtres, permet aussi une multiplication des interactions avec les êtres vivants (faune, insectes auxiliaires, ...) qui préservent et développent les écosystèmes variés.

Ainsi, cette grande diversité végétale, à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle des plantations, qui apparaît dans le bilan de cette campagne est révélatrice de la qualité des haies et arbres champêtres qui sont plantés cette saison.

4.2 Nombre d'espèces pour une haie structurée

Il est intéressant d'étudier la composition (les différentes essences, leur abondance) par rapport à la structure bocagère d'une haie arborée. Pour cela nous allons nous concentrer sur une typologie de haie en particulier qui est majoritaire dans le bocage français : la haie pluristratifiée. C'est une haie qui est composée de 3 strates de différente hauteur : haut-jet, cépée et bourrage. Dans ce bilan nous allons évaluer pour chacune de ces strates : le nombre d'espèces et les 3 espèces dominantes.

Strate 1

Les arbres de haut-jet :

Pour cette strate on dénombre 66 espèces soit 34% de la totalité des espèces recensées pour cette saison. La totalité des arbres plantés en haut-jet représente 20% (60 780 arbres) des plantations totales.

Les essences dominantes sont :

Merisier	<i>Prunus avium</i>	6 587
Chêne sessile	<i>Quercus sessiliflora</i>	6 501
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	5 060
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	5 001
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	5 202
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>	4 929

Le frêne et les chênes sont des essences qui peuvent produire du bois d'œuvre. Ils sont très faciles à planter et ont remplacé l'orme, décimé par la graphiose. D'autres espèces comme le sorbier domestique ou le noyer sont des essences nobles qui produisent un bois de qualité facile à valoriser. Cependant ils n'apparaissent pas comme des essences dominantes car ce sont des essences difficiles à implanter dans les haies.

Strate 2

Les arbustes de moyen-jet et/ou cépée : (de 5 à 15 m de hauteur) peuvent être traité en taillis (recépés à la base). Pour cette strate on dénombre 39 espèces soit 20% de la totalité des espèces recensées pour cette saison. La totalité des arbres plantés en moyen-jet représente 12% (35 534 arbres) des plantations totales.

Les essences dominantes sont :

Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	35 534
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	30 796
Néflier	<i>Mespilus germanica</i>	5 955
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	4 630
Pommier	<i>Malus communis/Malus sylvestris</i>	4 446
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>	4 057
Prunier myrobalan	<i>Prunus cerasifera</i>	3 074
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	3 044

Strate 3

Les arbustes de bourrage : étoffent la haie à la base.

Pour cette strate on dénombre 87 espèces soit 45% de la totalité des espèces recensées pour cette saison. La totalité des arbres plantés en bourrage représentent 80% (238 007 arbres) des plantations totales. Cette strate représente donc l'essentiel des plantations.

Les essences dominantes sont :

Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	37 780
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	33 035
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	27 316
Prunelier	<i>Prunus spinosa</i>	25 432
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	15 460
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	14 293
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	12 063

Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	8 467
Aubépine Monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	7 531
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	7 316
Bourdaïne	<i>Rhamnus frangula/Frangula alnus/Frangula dodonei</i>	6 050

4.3 Les espèces les plus plantées

Les 4 essences les plus plantées au niveau national, dans le cadre de ce programme sont :

- le cornouiller sanguin (37 780) – chez 40 opérateurs (1)
- le charme (35 534) – chez 39 opérateurs (2)
- le noisetier (33 035) – chez 42 opérateurs (3)
- l'érable champêtre (30796) – chez 38 opérateurs (4)

(1)



(2)



(3)



(4)



A elles seules, elles représentent plus de 33% des plantations de cette saison. C'est également les essences qui apparaissent le plus fréquemment chez les opérateurs. Voici quelques explications sur chacune des essences pour comprendre leur succès, leur rôle et leur position dans les haies :

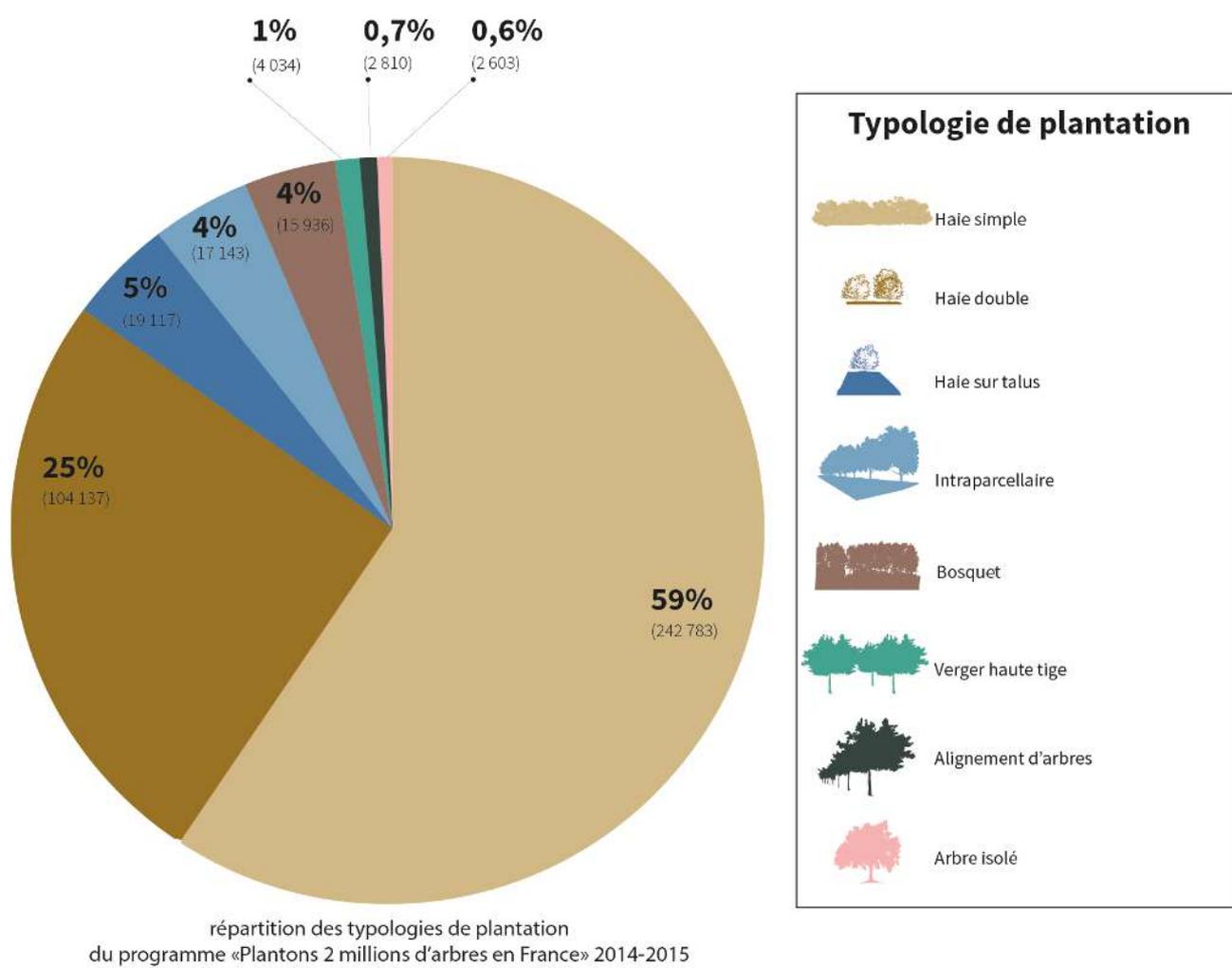
- Le cornouiller sanguin appartient à la strate 3, qu'on appelle bourrage. Il sert à garnir la haie. C'est un arbuste rustique, facile à planter. Cette essence a une très grande adaptabilité au sol et au climat, on le retrouve donc partout en France.
- Le charme commun, l'érable champêtre et le noisetier sont des essences intermédiaires qui peuvent monter jusqu'à 6-10m. Le charme a été très utilisé dans les parcs et jardins sous forme de charmille. C'est une essence moins commune que l'érable champêtre et qu'on ne trouve pas dans tous les types de haie. En effet, le charme a besoin d'humidité et d'un semi-ombrage, qualités qu'on ne retrouve pas dans toutes les stations. L'érable champêtre, quant à lui, est une espèce très rustique, de lumière qui s'adapte très aisément aux structures arborées de milieu ouvert, tout comme le noisetier. Ces essences tiennent le rôle de gainage et accompagnent les arbres de haut-jet dont on pourra récolter du bois.

En annexe, vous trouverez la liste des essences plantées avec le nombre de plants par essence et la fréquence d'apparition chez les opérateurs.

5. La typologie de plantation

5.1 Une grande diversité de typologies de plantations

Les typologies de plantation menées par les opérateurs sont extrêmement variées et caractéristiques de paysages particuliers. C’est toutes les formes arborées hors-forêt qui apparaissent dans ce programme : haie simple / haie double à plat / sur talus / bosquet / verger haute-tige / intraparcellaire / alignement d’arbres / arbre isolé. Chacun de ces types de plantation correspond à une problématique territoriale, agronomique et paysagère particulière (cf chapitre suivant). Le diagramme de répartition des types de plantation de ce programme montre que la haie simple est le type de plantation majoritaire chez les opérateurs (60%). C’est ensuite la haie double (25%) puis la haie sur talus (5%) qui sont largement utilisées dans les plantations. La forme « haie » représente donc à elle seule presque 90% des plantations effectuées pour la saison 2014-2015. C’est clairement la structure arborée principale qui compose le bocage français.



5.2 Illustrations des types de plantations

Cette diversité de types de plantation correspond à une diversité de fonctions. En effet, ces formes arborées variées s'appliquent à des thématiques de plantation elles aussi très variées selon les enjeux du territoire d'action : rétablir une continuité bocagère (trame verte et bleue, corridors écologiques, ...)/ favoriser les auxiliaires de culture / lutter contre la banalisation des paysages ruraux / protéger les parcelles pour les cultures ou l'élevage / lutter contre l'érosion / ... Voici quelques photographies fournies par les opérateurs qui illustrent des associations logiques entre formes bocagères et thématiques de plantation territoriale.



Arbres et Paysages 33 à Portets en région Aquitaine
Plantation intraparcellaire et haie de clôture de parcelle



Arbres, Haies et Paysages Aveyron à Laguiole en région Midi-Pyrénées
Plantation d'une haie brise-vent



Bois Bocage Energie à Faverolles en Région Basse-Normandie
Plantation d'une haie sur talus qui joue un rôle de rétention en bas de parcelle



CA de la Charente-Maritime à Brevier en région Poitou-Charentes
Plantation d'un parcours de volailles



Sylvagaire à Sainte-Marie-Erbray en région Pays de la Loire
Plantation d'une haie en plein champ pour délimiter des parcelles agricoles



MELA à Balleray en région Bourgogne
Plantation d'une haie double pour clôturer des parcelles pâturées

6. L'émergence de la filière AAL

6.1 Premier recensement

Dans la perspective du nouveau partenariat engagé avec la Fondation qui aura pour thème l'émergence de la filière « Arbres et Arbustes Locaux » (AAL), dans le bilan des plantations des opérateurs, l'Afac-Agroforesteries a demandé de préciser si les plants utilisés étaient d'origine locale pour obtenir un premier tour d'horizon sur le sujet. **13 opérateurs** (soit 32% des opérateurs de ce programme) ont déclaré avoir planté des arbres d'origine locale mais qui ne sont pas encore certifiés « végétal local ». En tout, plus de **13 000 plants** sont d'origine locale (non-certifiés). Ce qui représente **32% des arbres plantés** dans ce programme 2014-2015. Ces chiffres attestent d'un réel engagement de la part des opérateurs dans cette démarche. Mais pour faire de cette démarche une vraie filière, il faudra que chacun des ces plants soient certifiés « végétal local ». Voici les 13 opérateurs qui plantent des arbres d'origine locale ainsi que leurs fournisseurs de plants :

- **Prom'Haies Poitou-Charentes** – 100% des arbres sont d'origine locale ou MFR.
 - Prom'Haies est une association pionnière dans la démarche AAL. Avec une récolte de graines de grande ampleur pour un grand ouvrage (les compensations liées au passage de la LGV), Prom'Haies a développé toute une méthodologie sur la traçabilité de la filière. C'est un chantier exemplaire mené à l'échelle régionale. Ces graines sont ensuite semées et élevées par les pépinières Naudet. Prom'Haies se fournit chez elles en plants issus des graines récoltées.
- **Pocheco Canopée Reforestation** – 100% des arbres sont d'origine locale. Ils proviennent de deux pépinières différentes :
 - La pépinière de l'Haendries à Bailleul est située dans le Nord près de Lille est tenue par Rémi Vlaemynck et Michael Verhille qui ont choisi de produire des plants d'origine locale. En automne Bernard Mouquet, qui travaille à la pépinière depuis sa création, sillonne les chemins pédestres et récupère les graines qui sont ensuite séchées et stockées. Une partie est semée en automne, une autre au printemps.
 - L'opération « Plantons le décor » propose aux collectivités, associations, entreprises, grand public, la diffusion de végétaux locaux avec une palette de 30 arbres et arbustes originaires de la région Nord-Pas de Calais. Il y a aussi des variétés fruitières anciennes du Nord-Pas de Calais certifiés au centre des ressources génétiques. Un appel d'offre est lancé par l'opération « Plantons le décor » auprès des pépiniéristes régionaux pour des essences régionales. L'opération « Plantons le décor » réceptionne et regroupe tous ces lots d'arbres régionaux, ce qui permet ensuite à des opérateurs, comme Pochéco, de passer commande et d'obtenir une grande variété d'espèces d'origine locale et adaptées au climat et au sol du Nord-Pas de Calais ! Lien vers la vidéo : <http://www.plantonsledecor.fr/pld-cest-quoi>.
- **Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale** – 100% des arbres sont d'origine locale provenant de la pépinière de la Cluse (62126 Wimille). Toutes les variétés locales sont récoltées en grande partie dans le bocage boulonnais.
- **Ligue de Protection des Oiseaux de la Vienne (LPO)** – 100% des arbres sont d'origine locale ou MFR. Ils proviennent de Prom'Haies Poitou-Charentes.

- **Les Planteurs Volontaires du Nord-Pas de Calais** – 100% des arbres sont d'origine locale et proviennent de la pépinière Carpon (60 rue de pont à Marcq 59710 Avelin) pour les fruitiers, et de la pépinière de l'Haendries.
- **Fermiers de Loué / CAFEL** – 100% des arbres sont d'origine locale issus de la pépinière Huault 53270 Saint-Jean-sur-Evre. En effet, cette pépinière a débuté par une production de jeunes plants, aux variétés endémiques, à la capacité d'adaptabilité aux sites de plantation régionaux.
- **Fédération des Associations de Boisement de la Manche (FABM)** - 45% des arbres sont d'origine locale issus de la pépinière Lefèvre.
- **Chambre d'Agriculture Sarthe (CA 72)** – 82% des arbres sont d'origine locale, issus de la pépinière Huault
- **Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique (CA 44)** – 100% des arbres sont d'origine locale issus de la pépinière Huault
- **Bocage Energie (SCIE)** – 1% des arbres sont d'origine locale, issus de la pépinière LEGER Jean-Luc (pour les porte-greffes).
- **Horizon Bocage** – 100% des plants sont élevés maison et d'origine purement locale (cf photo ci-joint)
- **Arbre & Paysage 32** – 43% des arbres sont d'origine locale. Les graines sont élevées par les pépinières Naudet–Préchac.

Micro-pépinière d'Horizon Bocage : plants d'origine locale de fusains d'Europe pour les saison à venir.



6.2 Fiche d'identité d'un opérateur et implication dans la démarche AAL

MELA (Maison de l'environnement entre Loire et Allier)

Région : Bourgogne

Nombre de plants réalisés pour la saison 2014-2015 : 14 936

Nombre de sites de plantation : 39

Nombre d'espèces : 14

Années de participations au programme : 2010-2015

Objectif principal de l'association :

Préserver le patrimoine naturel nivernais par la réalisation d'étude de terrain faune-flore-habitats afin d'établir un diagnostic écologique sur chaque commune.

Projet phare : la restauration de la trame Verte et Bleue (TVB)

Ce programme mené par MELA, lancé en 2011, a été réalisé sur plusieurs intercommunalités (82 communes) du territoire du sud de la Bièvre. Son objectif est de fournir un document opérationnel pour la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement du territoire et de faire des propositions aux élus pour mieux prendre en compte la biodiversité. L'étude préliminaire de la TVB a déterminé un programme ambitieux de plantation de haies, de vergers et d'arbres remarquables. Le dossier a été porté au Conseil Régional de Bourgogne qui a soutenu financièrement les plantations.

Types de plantations majoritaires : le verger conservatoire

MELA est fière aujourd'hui de porter 10 vergers conservatoires, mais surtout d'avoir relancé une dynamique de replantation de vergers à l'échelle de la Bièvre. 90 vergers ont été créés en 3 ans chez des agriculteurs, particuliers et communes. Le Conseil Régional a financé à 80 % ces vergers.

L'objectif maintenant de MELA est de créer un groupement des propriétaires de l'ensemble de ces vergers conservatoires pour mener des actions de sensibilisations à la gestion durable de leur verger par de la formation à la taille, de la greffe, à l'entretien, de l'utilisation des insectes de vergers, ...

Engagement dans la filière « végétal local »

MELA est engagée depuis près de 3 ans dans le développement de plants d'origine locale. Elle a pris connaissance de cette démarche lors des CA et des AG de l'Afac-Agroforesteries, lorsque MELA était membre du bureau. L'envie de tester la production de plants d'origine locale sur son territoire est devenue réalité : « On voulait savoir si ça pouvait marcher ».

MELA a d'abord testé la production avec 5-6 espèces : érable champêtre, cornouiller sanguin, noisetier, cormier domestique, sureau, charme. Elle a mobilisé ses bénévoles, adhérents, associations locales, lycéens, intéressés pour récolter les graines autour de chez eux. La volonté de conserver et pérenniser le cormier domestique a été motrice pour engager cette récolte bénévole et volontaire. Cependant d'ici quelques années il sera nécessaire d'avoir des permanents pour assurer la pérennité des récoltes. 200 plants d'origine locale (sans le label) ont 2-3 ans. Et 600 plants d'origine locale (sans le label) datent de cette année. Maintenant que les résultats sont là, MELA va candidater pour obtenir le label « végétal local ». Dans la suite de cette démarche, il est envisagé de créer une coopérative ouvrière (emplois d'avenir) pour développer la filière « végétal local » dans la Bièvre.



Animation-plantation avec une vingtaine de personnes d'Yves Rocher encadrée par Prom'Haies Poitou Charentes à Mazières-en-Gâtine.